

ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN SUISSE LATINE ANDREA ROTA

INFOLIO

CULT-REL

6

Rota, A. (2015). *Etat des lieux des politiques de l'enseignement religieux en Suisse latine*. Gollion : Infolio (380p.).

L'historien et sociologue des religions Andrea Rota a publié en 2015, aux éditions Infolio (collection CULTuREL, 6), un ouvrage tiré de sa thèse de doctorat défendue en 2011 à l'Université de Fribourg. Il y reprend, synthétise et met à jour les travaux et données sur les réformes successives et récentes de l'enseignement religieux dans les cantons de Suisse romande et du Tessin.¹ L'« enseignement religieux » est ici défini comme « toute offre formative structurée où la religion est thématifiée » (p. 25).

L'ouvrage ici présenté a pour ambition de livrer, comme son titre l'indique, un état des lieux des politiques de l'enseignement sur les religions dans les cantons de Suisse romande et du Tessin. Cet état des lieux présente un intérêt certain, à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il offre, pour chacun des cantons étudiés, une synthèse utile et accessible de l'histoire de l'enseignement et de ses relations avec les communautés religieuses, jusqu'aux dernières évolutions dans l'organisation de l'enseignement lié aux religions, explicitées avec précision et accompagnées de tableaux récapitulatifs permettant une lecture aisée et rapide des différentes situations cantonales (l'ouvrage est à jour jusqu'en mai 2014). A ce titre, l'ouvrage de Rota constitue une excellente synthèse de l'état de l'enseignement religieux dans les régions concernées,

ainsi que de l'histoire des relations Etats-Eglises, permettant d'observer en parallèle leur évolution vers une société laïcisée et pluraliste et vers un enseignement de plus en plus centralisé et pris en main par les pouvoirs publics. A partir d'un enseignement supervisé entièrement par les Eglises, on voit naître à partir du 19^{ème} siècle et malgré certaines résistances locales, un enseignement géré par l'Etat, visant à former des citoyen-ne-s et non plus des croyant-e-s. Dans les dernières décennies, l'évolution et la pluralisation de la société suisse vont également contribuer à une séparation de plus en plus nette entre l'enseignement géré par l'Etat et l'enseignement confessionnel, confié aux Eglises et confiné en leur sein.

L'auteur met en regard ces changements avec l'évolution des manuels scolaires utilisés pour l'enseignement des religions, et en particulier avec la création et l'évolution des éditions Enbiro (aujourd'hui Agora), qui constituent un point d'observation particulièrement riche pour l'histoire de l'enseignement des religions et des interactions entre autorités religieuses et civiles sur ce point : ce sont en effet les premiers manuels à mettre en avant une approche œcuménique défendue par une forme de christianisme libéral. Permettant, dans un premier temps, aux Eglises de continuer à participer à la mise en place des contenus scolaires, et visant à permettre l'enseignement aux élèves des bases du christianisme en dehors de tout endoctrinement pour mieux leur permettre de comprendre la culture dans laquelle ils évoluent, les manuels d'Enbiro vont eux aussi s'aligner sur les évolutions de la société, s'ouvrir à la multiculturalité en mettant en avant les thématiques liées au vivre-ensemble, et fournir de fait un moyen d'enseignement compatible avec des cours sur les religions susceptibles de toucher l'ensemble des élèves, mais sur lesquels les Eglises finiront par perdre toute participation directe, traduisant de façon concrète la perte de leur pouvoir institutionnel.

L'intérêt de l'ouvrage de Rota ne s'arrête pas à la précieuse synthèse historique et institutionnelle qu'il offre à son lectorat. Le spectre est en effet plus large et vise à utiliser l'enseignement religieux comme prisme pour observer les manières de penser le fait religieux et les négociations autour de sa présence dans l'espace public. L'ouvrage constitue dès lors un apport précieux à l'étude des relations entre les Etats, les communautés religieuses et la société en général, et vise à poser un éclaircissement sur les politiques cantonales vis-à-vis du fait religieux, tout en insistant sur les spécificités, les traditions locales, le cadre juridique (neutralité de l'Etat et de l'école publique, tension entre obligation scolaire et liberté religieuse sur la question des dispenses, etc.) et la diversité des acteurs et actrices en jeu (Etat, communautés religieuses, groupements et personnalités de la société civile, représentant-e-s du monde scolaire et académique, politiques, etc.), qui se mobilisent en fonction de leurs intérêts, et se montrent déterminant-e-s sur ces questions.

Dans ce cadre, l'auteur insiste sur le rôle de l'Etat, et sur l'enseignement religieux comme outil étatique de la gestion du rôle public des religions : c'est à travers lui que se règlent les questions de l'accès aux locaux scolaires, de la visibilité, et de l'influence des communautés religieuses dans un secteur public capital. Cette action de l'état s'inscrit enfin dans un contexte

¹ Un autre ouvrage, paru en 2017, *La religion à l'école. Négociations autour de la présence publique des communautés religieuses*, Zürich et Genève : Editions Seismo, complète le volume abordé ici, et s'attarde sur la seconde partie de la thèse d'Andrea Rota, consacrée à la manière dont les communautés religieuses des régions étudiées se positionnent et évoluent en fonction des réformes de l'enseignement religieux à l'école publique.

de « nationalisation » des politiques d'enseignement en Suisse, qui vise à une forme d'harmonisation intercantonale culminant avec la mise en place du concordat HarmoS et des plans d'études régionaux, dont le PER notamment, qui place les balises de l'enseignement de la discipline Ethique et cultures religieuses (qui reste une spécificité cantonale).

Après avoir analysé les cas des différents cantons de Suisse romande et du Tessin, en mettant en évidence les différences de chaque situation liées aux traditions historiques et aux spécificités locales, A. Rota souligne qu'au-delà de ces particularités, on se trouve aujourd'hui avant tout devant une forme de convergence des politiques cantonales en termes d'enseignement religieux (à l'heure de la mise sur pied de structures communes : HarmoS, PER, ...), qui voit les Etats prendre la main sur les cours consacrés aux religions, désormais inscrits dans une visée non-confessionnelle et ouverte sur la diversité : on privilégie dès lors un enseignement *sur les religions* (envisagées comme objets de connaissance et de débat), parfois intégré aux cours d'histoire ou géographie pour éviter toute possibilité de dispense et assurer un enseignement sur le fait religieux à chacun·e. Devant des situations et des problématiques semblables, la teneur des débats et les solutions envisagées s'avèrent similaires, d'un canton à l'autre.

Au-delà de l'enseignement, c'est la totalité des relations entre Eglises et Etats qui ont été redéfinies au cours des dernières décennies : l'Etat se pose dès lors en arbitre dans la régulation entre les religions, et par extension se porte garant de l'impartialité de leur enseignement, destiné à tous et toutes. Au sein de ce consensus, des tensions persistent toutefois quant à l'orientation et aux finalités attribuées à la discipline Ethique et cultures religieuses, mais aussi quant à la gestion de la diversité religieuse au sein des cours, et au rôle dévolu aux Eglises et aux communautés religieuses dans le cadre d'un enseignement religieux sous le contrôle de l'Etat : les communautés minoritaires, qui ne jouissent d'aucune forme de reconnaissance par l'Etat, n'y ont en effet aucun contrôle sur la présentation de leurs traditions propres.

Partout, les réformes de l'enseignement religieux sont envisagées comme un moyen de s'adapter aux évolutions de la société et de répondre à des problématiques nouvelles : maintien d'un enseignement assurant des connaissances de base sur le fait religieux pour éviter l'analphabétisme religieux, développement d'une société pluraliste et diverse et lutte contre le radicalisme et les mouvements sectaires. Pour Rota, l'Etat légitime son rôle accru dans la gestion des enseignements religieux par leur extraction claire de la sphère confessionnelle. Paradoxalement, le religieux se trouve mis en évidence puisqu'il fait l'objet d'un enseignement officiel à l'école, tout en perdant en visibilité dans la mesure où les aspects spécifiquement religieux en sont retirés.

On le voit, l'ouvrage ici étudié va bien au-delà d'un « simple » état des lieux : complet, riche, novateur dans la thématique qu'il aborde et sa manière de l'approcher, à la fois accessible et précis dans son propos, il s'agit sans aucun doute d'un ouvrage destiné à faire référence.

Benjamin Bertho, Haute école pédagogique du canton de Vaud, benjamin.bertho@hepl.ch